



Juillan, le 22 septembre 2024

Membres du Comité directeur du CoDep  
Présidentes et présidents de Club  
Tous licenciés

**Objet : AG 2024 électorale - APPEL à CANDIDATURES.**

***liminaire***

Rappel ! L'AG 2024 du CoDep 65 se tiendra le samedi 9 novembre à Bagnères-de-Bigorre, à 15h00, *salle Clair Vallon*. Le présent courrier lance la préparation formelle de ladite AG, avec un double appel à candidatures : pour renouveler les 10 membres du comité directeur du CoReg, et pour renouveler les 2 censeurs aux comptes.

***1 - Appel à candidature pour le comité directeur du CoDep.***

Plus de la moitié des membres sortants ne se représentent pas, et notamment dans les fonctions de « premier plan » ou techniquement sensibles : président, vice-président, secrétaire, délégué départemental sécurité, responsable « Brevets longue distance ».

D'après l'article 6 des statuts et l'article 14 du règlement intérieur, le comité départemental est dirigé et administré par un comité directeur comprenant (au moins) 10 membres. En application de la mixité, le nombre de sièges attribué aux féminines est déterminé suivant le rapport :

$$\frac{\text{Nombre de membres du comité} \times \text{nombre de féminines éligibles}}{\text{Nombre d'adhérents (effectif du CoDep)}}$$

arrondi à l'unité la plus proche.

Seuls sont éligibles au comité directeur les licenciés depuis un an au moins à la Fédération à la date du dépôt de candidature, membres d'une association dont le siège est fixé sur le territoire du comité départemental ou membres individuels domiciliés sur ce même territoire ».

Vous trouverez **ci-joint l'imprimé réglementaire à utiliser pour faire acte de candidature** auprès du président du CoDep.

**Délai de réponse, de rigueur : VENDREDI 18 OCTOBRE 2024.**

### **Appel à candidature pour les censeurs aux comptes**

D'après l'article 23 du règlement intérieur, l'AG élit 2 censeurs aux comptes selon les mêmes modalités que l'élection du comité directeur. L'élection des censeurs intervient (normalement) l'année paire située entre deux années bissextiles. En cas de vacance d'un poste de censeur, l'assemblée générale suivante élit un remplaçant pour la durée restant à courir de son prédécesseur.

Les titulaires actuels ne souhaitant pas poursuivre leur mandat, il est donc procédé à leur renouvellement.

Vous trouverez **ci-joint l'imprimé réglementaire à utiliser pour faire acte de candidature** auprès du président du CoDep.

**Délai de réponse, de rigueur : VENDREDI 18 OCTOBRE 2024.**

**Jean-Jacques Cassou**

président du comité départemental de cyclotourisme des Hautes-Pyrénées

[departement65-presidence@ffvelo.fr](mailto:departement65-presidence@ffvelo.fr)

tél : 06 37 87 13 54

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.J. Cassou', written over a horizontal line.